

Image not found or type unknown



STAGE EN ENTREPRISE AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Par **PUISEUX**, le **17/05/2018** à **10:35**

Bonjour,

Comment le temps de travail d'un étudiant en stage peut-il être aménagé au sein de l'entreprise (au-delà de la contrainte légale des 35h / semaine) ? minimum / maximum d'heures par jour. Peut-il travailler 4,5 j ? Peut-il travailler seulement le soir (par ex. 3h)?

Merci

Par **P.M.**, le **17/05/2018** à **17:22**

Bonjour,

Les durées maximales de travail devraient s'appliquer et la convention de stage devraient prévoir les aménagements d'horaire sinon, c'est celui collectif pratiqué dans l'entreprise...